

La création des pôles thématiques à la Bibliothèque Universitaire de Bron

Laurence Bourget

Sous la direction de Marie-Annick Bernard
Conservateur au Service Commun de la Documentation
de l'Université Lumière Lyon 2

Sommaire

INTRODUCTION.....	6
PARTIE 1 : LE SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION DE L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2.....	7
1. LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL.....	7
1.1. <i>L'Université Lumière Lyon 2.....</i>	7
1.2. <i>Les différents campus.....</i>	7
1.3. <i>Les disciplines.....</i>	7
1.4. <i>Un campus en cours de réhabilitation.....</i>	8
2. LE CONTEXTE DOCUMENTAIRE LYONNAIS ET LA CARTE DOCUMENTAIRE.....	8
2.1. <i>Les deux Services Communs de la Documentation.....</i>	8
2.2. <i>La carte documentaire lyonnaise.....</i>	9
3. L'ORGANISATION DU SCD DE LYON 2 ET SON ÉVOLUTION.....	9
3.1. <i>Sa création.....</i>	9
3.2. <i>Ses missions et objectifs.....</i>	9
3.3. <i>Ses moyens en 2002.....</i>	10
3.3.1 Les locaux, les heures d'ouverture, le public.....	10
3.3.2 Le budget.....	10
3.3.3 Les collections.....	10
3.3.4 Le personnel.....	11
3.3.5 L'équipement informatique.....	11
3.4. <i>Une nouvelle direction, de nouvelles priorités.....</i>	11
3.4.1 Un nouvel organigramme.....	11
3.5. <i>De nouvelles priorités, une nouvelle organisation du travail.....</i>	12
3.5.1 Les services aux usagers.....	12
3.5.1.1 La formation des usagers.....	12
3.5.1.2 Les visites guidées à la Bibliothèque Universitaire de Bron.....	13
3.5.2 La politique documentaire.....	13
3.5.2.1 Une nouvelle organisation des acquisitions.....	14
4. LE SCHÉMA DOCUMENTAIRE DU SCD LYON 2 ET SES ÉVOLUTIONS.....	15

4.1. Les différentes bibliothèques	15
4.2. La bibliothèque universitaire de Bron	15
4.2.1 L'organisation des espaces.....	15
4.2.2 Les collections	16
4.2.3 Le bâtiment.....	16
4.3. Le projet de la Bibliothèque de Chevreur.....	16

PARTIE 2 : LES PÔLES THÉMATIQUES À LA BIBLIOTHÈQUE

UNIVERSITAIRE DE BRON.....17

1. LE PROJET.....	17
1.1. L'origine du projet.....	17
1.2. Les enjeux	17
1.3. Une mission spécifique.....	18
1.4. Le travail préparatoire.....	18
1.4.1 Le changement de système de cotation.....	18
1.4.2 Une politique de désherbage	19
2. LES PÔLES THÉMATIQUES : ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION.....	19
2.1. L'organisation des collections.....	19
2.1.1 L'interdisciplinarité	19
2.1.2 La place des périodiques	21
2.1.2.1 L'actuelle organisation des périodiques	21
2.1.2.2 L'enquête au magasin des périodiques	21
2.1.2.3 Les entretiens avec les enseignants	22
2.1.3 La fonction référence	22
2.1.3.1 L'actuel service de référence	22
2.1.3.2 La fonction référence au cœur des pôles	23
2.1.3.3 Un service d'accueil et d'orientation.....	24
2.1.4 Les différents pôles.....	24
2.1.4.1 Le rattachement du fonds arts	24
2.1.5 Une mise en espace attractive	25
2.1.6 Une signalisation dans le catalogue.....	26
2.2. L'organisation du travail	26
2.2.1 La dialectique généraliste/spécialiste	26

2.2.2	Préserver la transversalité	27
2.2.3	Renforcer le service au public	28
2.3.	<i>Faciliter les usages des différents publics</i>	28
2.3.1	Les étudiants	28
2.3.2	Les enseignants	28
3.	L'OBSERVATION DU PÔLE JEAN COCTEAU	29
3.1.	<i>L'ouverture du pôle</i>	29
3.2.	<i>Ses atouts</i>	30
3.2.1	La valorisation d'un fonds particulier	30
3.2.2	Une nouvelle dynamique	30
3.3.	<i>Les améliorations à apporter</i>	30
3.3.1	La mise en espace des collections	30
3.3.2	Les périodiques	31
3.3.3	L'accueil	31
	CONCLUSION	32
	BIBLIOGRAPHIE	33
	TABLE DES ANNEXES	37

<p>Toute reproduction sans accord express de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.</p>
--

Remerciements

Je souhaite remercier tout particulièrement Madame Marie-Annick Bernard qui m'a accueillie durant ce stage. Ses conseils, ses remarques, son soutien et sa disponibilité m'ont été précieux .

Je remercie également Madame Caroline Gayral, directrice du Service Commun de la Documentation de Lyon 2, pour m'avoir permis d'effectuer ce stage au sein de son établissement dans d'excellentes conditions.

Enfin, je souhaite exprimer ma reconnaissance à l'ensemble du personnel pour la qualité de l'accueil qui m'a été réservée lors de nos nombreux entretiens.

Introduction

Ce rapport a été rédigé durant le stage effectué à la Bibliothèque Universitaire de Bron de septembre à novembre 2003.

Ce stage devait répondre à deux objectifs particuliers. Il devait permettre d'une part de mieux appréhender le fonctionnement d'une bibliothèque universitaire en participant à ses différents services et ses différentes activités, et il devait d'autre part, à la demande de la direction de l'établissement, permettre d'accompagner la réflexion en cours sur la mise en place de pôles thématiques. Cette réorganisation des collections est un projet fédérateur au sein du Service Commun de la Documentation (SCD) de Lyon 2, et une partie importante de mon stage a donc consisté à participer à la réflexion pour la réalisation de ce projet.

Un aspect plus particulier de la gestion des collections d'une bibliothèque universitaire de lettres et sciences humaines mis en exergue par cette réorganisation, à savoir les usages des périodiques, fait l'objet du mémoire d'étude.

Le stage intervenant quelques mois après l'arrivée d'une nouvelle direction du Service Commun de la Documentation (SCD), il pouvait être, par ailleurs, une opportunité pour suivre la mise en place d'une nouvelle organisation du travail tant au niveau de la Bibliothèque Universitaire de Bron que sur l'ensemble du SCD.

Ce document présente ainsi, dans la première partie, les différents services du SCD, à partir des observations faites durant ma participation à différents services, comme le service de référence et la formation aux étudiants, et à différentes instances, comme le conseil de la documentation ou des réunions internes.

La seconde partie est consacrée à l'étude de la mise en place des pôles thématiques, avec un état des lieux du projet, une évaluation du premier pôle créé, suivis de certains éléments de réflexion qui me sont apparus importants pour la suite du projet.

Partie 1 : Le Service Commun de la Documentation de l'Université Lumière Lyon 2

1. Le contexte institutionnel

1.1. L'Université Lumière Lyon 2

Le Service Commun de la documentation (SCD) est une composante de l'Université Lumière Lyon 2. La création de l'Université des sciences humaines et sociales Lyon 2 est initialement décidée, comme pour l'Université de sciences et médecine Lyon 1, par l'arrêté du 5 décembre 1969. Cet arrêté est suivi le 26 juillet 1973 par un décret ministériel qui entérine la création de deux universités de sciences humaines et sociales à Lyon, l'Université Lumière Lyon 2 et l'Université Jean Moulin Lyon 3 avec des spécialisations différentes.

1.2. Les différents campus

L'Université Lumière est répartie sur deux campus principaux : le campus des Berges du Rhône, au cœur de la ville de Lyon, qui est le siège historique de l'université, et le campus portes des Alpes à Bron-Parilly, à la périphérie est de la ville. Elle accueille à la rentrée universitaire 2003, et selon le site web de l'université, 26437 étudiants, dont 14000 sur le site de Bron, répartis dans les 13 facultés et instituts de l'université.

1.3. Les disciplines

Les lettres, les langues, les sciences humaines et sociales, les sciences juridiques et politiques ainsi que les arts et les arts du spectacle sont enseignés à l'Université Lumière. Ces différentes disciplines sont enseignées, selon les cycles et les disciplines, sur les deux sites. Il faut noter une forte prédominance d'étudiants inscrits en lettres, langues et sciences humaines, puisqu'ils représentent 75% des

étudiants inscrits contre 25 % d'étudiants inscrits en sciences juridiques, économiques et politiques. Les deux facultés accueillant le plus d'étudiants sont la faculté de psychologie et la faculté des lettres, sciences du langage et arts.

1.4. Un campus en cours de réhabilitation

Le campus de la Porte des Alpes, qui accueille la majorité des étudiants, est fortement marqué par une architecture des années soixante dix et est actuellement en cours de réaménagement afin de mettre en sécurité les bâtiments dont la plupart reposent sur des structures métalliques creuses peu résistantes au feu. Ces travaux importants, qui vont s'échelonner sur plusieurs années, concernent l'ensemble des services de l'université et vont entraîner des modifications dans l'affectation des différents bâtiments.

2. Le contexte documentaire lyonnais et la carte documentaire

2.1. Les deux Services Communs de la Documentation

Le territoire lyonnais a une cartographie documentaire universitaire complexe qui n'est pas sans conséquence sur les missions documentaires de chaque établissement. La coexistence de deux universités de sciences humaines ainsi que de plusieurs écoles supérieures se traduit par la présence de nombreux établissements documentaires. Ainsi, le campus des Berges du Rhône accueille de nombreuses bibliothèques rattachées respectivement aux deux universités de sciences humaines et sociales. Ces bibliothèques comportent des collections documentaires destinées majoritairement aux étudiants de deuxième et troisième cycles. Les deux universités possèdent chacune une bibliothèque universitaire, sur le campus de la Porte des Alpes pour l'université Lyon 2, et dans les bâtiments de la Manufacture des Tabacs au coeur du huitième arrondissement pour Lyon 3.

Par ailleurs, un Service Interétablissement de Coopération Documentaire (SICD) ou Bibliothèque Denis Diderot créé en 2001 et installé dans les bâtiments de l'Ecole Nationale Supérieure dans le quartier de Gerland, propose des collections de deuxième et de troisième cycles communes à l'Université Lumière Lyon 2, l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'Ecole Nationale Supérieure.

2.2. La carte documentaire lyonnaise

Un accord de coopération documentaire, communément appelé « carte documentaire » a été établi entre les trois institutions, et répartit les compétences en attribuant aux différents sites documentaires des pôles de référence. Ainsi, le SCD Lyon 2 est référent pour la psychologie, les sciences cognitives, la sociologie, les sciences économiques et sociales (à l'exception du droit et de la gestion) les sciences politiques, l'histoire de l'art et l'archéologie, l'anthropologie et le tourisme. Le SCD Lyon 3 est pôle de référence pour le droit, la gestion, les langues slaves et orientales. Enfin, le SICD est pôle de référence pour la documentation de lettres, de langues, d'histoire, de géographie, de linguistique et de philosophie.

3. L'organisation du SCD de Lyon 2 et son évolution

3.1. Sa création

Le SCD a été créé en novembre 1989 conformément à la loi sur l'enseignement supérieur du 24 janvier 1984 et au décret du 4 juillet 1985 sur les services de documentation. Il comprend 19 bibliothèques dont 9 intégrées, parmi lesquelles la bibliothèque universitaire de Bron, et 10 associées. Il est doté d'un conseil de la documentation paritaire composé de membres élus et présidé par le président de l'université. 5 commissions consultatives spécialisées composées d'enseignants, de chercheurs, d'étudiants et de bibliothécaires participent à la politique documentaire.

3.2. Ses missions et objectifs

Les missions fondamentales du SCD, telles qu'elles étaient présentées en 2002, sont : l'acquisition et la communication des documents appartenant à l'Université ou mis à sa disposition ; la mise en œuvre d'une politique documentaire et l'évaluation des services offerts aux usagers ; la participation à la production et la diffusion de l'information scientifique et technique, ainsi qu'aux activités d'animation de l'Université ; l'accompagnement de la formation initiale, continue et de la recherche ; la coopération avec d'autres bibliothèques et à des catalogues

collectifs ; la formation des utilisateurs aux techniques nouvelles d'accès à l'information. Quatre objectifs sont par ailleurs inscrits dans le volet documentaire du contrat quadriennal 2003-2006:

- rendre opérationnel le SCD à l'intérieur du Système d'Information de l'Université Lyon 2 (traitement, accessibilité et intégration des contenus documentaires au portail unique) ;
- mettre en place une politique documentaire de l'université en tenant compte de la carte documentaire lyonnaise actée après l'incendie de la bibliothèque commune à Lyon 2 et Lyon 3 ;
- développer les services aux usagers, d'une part en intégrant la formation des étudiants à l'utilisation des ressources documentaires dans le cadre des LMD, d'autre part en améliorant l'accueil de tous les publics ;
- structurer et rendre lisible l'organisation spatiale de l'offre documentaire pour l'ensemble du SCD en cohérence avec les enseignements, dans la nouvelle construction mais aussi dans le bâtiment plus ancien de Bron.

3.3. Ses moyens en 2002

3.3.1 Les locaux, les heures d'ouverture, le public

Le SCD dispose d'une surface totale de 15168 m², il propose 1834 places assises et 311 heures d'ouverture hebdomadaires sur l'ensemble des bibliothèques. La bibliothèque universitaire de Bron dispose de 8107 m², 636 places assises, et est ouverte 62 heures par semaine. 19055 lecteurs sont inscrits au SCD.

3.3.2 Le budget

Le SCD dispose d'un budget total de 2 972 126 euros : la part consacrée à la documentation représente 698 014 euros.

3.3.3 Les collections

Le SCD propose des collections nécessaires aux étudiants des premiers cycles mais aussi des collections de niveau recherche, pour l'ensemble des disciplines enseignées à l'université. Les collections remplissent deux fonctions : une fonction de proximité pour accompagner les enseignements sur les différents sites, à laquelle s'ajoute une fonction de référence pour les disciplines inscrites comme

telles dans la carte documentaire. En 2003, ce sont 331122 ouvrages et 3433 titres de périodiques (hors abonnements électroniques) qui sont proposés aux lecteurs. La part des documents en libre accès représente 74 % des collections totales.

En ce qui concerne la documentation électronique, le SCD adhère au consortium Couperin. L'offre actuelle est composée de bases de données d'actualité généralistes (Europresse, Généralis...) ou spécialisées (Mémoire et actualité de la région Rhône-Alpes), de grandes bibliographies internationales et françaises (Blackwell, Francis...), de dictionnaires et d'encyclopédies (trésor de la langue française, Encyclopaedia Universalis...), auxquels s'ajoutent des bases spécialisées comme par exemple les corpus de littérature française (Corpus Montaigne, Frantex...) ou étrangère (Eebo), ou les données de l'INSEE.

3.3.4 Le personnel

L'ensemble du personnel est constitué de 53 titulaires de différents statuts, dont 8 conservateurs des bibliothèques, 14 personnes de la filière d'état hors filière des bibliothèques, et de 17 équivalent temps pleins vacataires, presque exclusivement des moniteurs étudiants. L'équipe de direction est constituée de 5 postes de conservateurs.

3.3.5 L'équipement informatique

Le SCD dispose d'un catalogue informatisé en réseau, le catalogue Loris de la Société Ever : il recense quatre cent milles notices exemplaires et deux cent quatre vingt cinq milles notices bibliographiques. Le SCD propose par ailleurs un réseau de cédéroms, un accès à des bases de données, et l'accès à d'autres catalogues de différentes bibliothèques universitaires ou municipales. Ce sont 80 postes informatiques qui sont en libre accès dans l'ensemble des bibliothèques.

3.4. Une nouvelle direction, de nouvelles priorités

3.4.1 Un nouvel organigramme¹

Le SCD dispose d'une nouvelle direction depuis le 1^{er} avril 2003. Cette direction a souhaité mettre en place un nouvel organigramme fonctionnel dont le principe fondateur est la transversalité. Quatre grands services transversaux sur l'ensemble

¹ Voir annexe 1-2 : l'organigramme du SCD

du SCD sont ainsi créés, sous la responsabilité respective d'un conservateur : le service aux usagers, la politique documentaire, les systèmes d'information, la structuration des espaces documentaires. Ces quatre grands services se déclinent ensuite en différentes missions. Ce fonctionnement transversal vise à fédérer l'ensemble du SCD autour de grands axes de développement et, par là même, à abolir la logique de site jugée trop prédominante et peu fonctionnelle : le service aux usagers est présenté comme le service à la jonction de tous les autres, le « service structurant » selon la directrice, et le service de la politique documentaire doit permettre de mieux structurer les acquisitions sur l'ensemble du SCD.

3.5. De nouvelles priorités, une nouvelle organisation du travail

3.5.1 Les services aux usagers

Le conservateur qui coordonne les services aux usagers affiche cinq priorités : la gestion des flux (prêt, retour et rangement des documents), la qualité du renseignement délivré à l'utilisateur, la formation continue du personnel aux outils de la recherche documentaire et en particulier la documentation électronique, la formation des usagers (étudiants et enseignants) à ces mêmes outils, la mise en place de services pour des publics spécifiques (étudiants étrangers, en formation alternée, handicapés). La difficulté majeure de cette coordination est de pouvoir instituer une politique commune et de décliner ces objectifs sur la totalité du SCD, compte tenu de l'éloignement des sites les uns par rapport aux autres et de la diversité du personnel..

3.5.1.1 La formation des usagers

Le SCD est partenaire d'un enseignement dispensé durant le premier semestre à l'ensemble des étudiants inscrits en première année universitaire : il s'agit de l'unité d'enseignement intitulée « Méthodologie universitaire et documentation ». Cet enseignement a été institué suite au décret Bayrou de 1997, qui imposait une unité d'enseignement de méthodologie du travail universitaire, dans le cadre de la lutte contre l'échec à l'université. L'objectif de cette unité est « de permettre à chaque étudiant d'acquérir une méthode de travail efficace,

appliquée en particulier au domaine de la recherche documentaire »². L'action du SCD consiste donc à accueillir à la Bibliothèque Universitaire et dans une bibliothèque des Berges du Rhône des groupes d'étudiants accompagnés d'un enseignant, de leur présenter les outils mis à leur disposition pour la recherche documentaire et de leur permettre de les découvrir à partir d'exercices sur des thèmes précis. Ces séances de formation d'une durée chacune d'une heure trente sont assurées par une équipe d'une dizaine de bibliothécaires volontaires, aidés cette année des élèves conservateurs stagiaires, et ont permis d'accueillir et de former, en 2002, 3540 étudiants. Des formations à la recherche documentaire pour des étudiants d'autres cycles sont aussi proposées à la demande des enseignants : ce sont 270 étudiants de deuxième et troisième cycles qui ont été ainsi accueillis dans les différentes bibliothèques.

3.5.1.2 Les visites guidées à la Bibliothèque Universitaire de Bron

Durant les mois de septembre et octobre, des visites de la bibliothèque universitaire sont proposées aux usagers de façon quotidienne et à des heures régulières : ces visites peuvent concerner des groupes d'étudiants accompagnés d'enseignant ou bien des usagers dont la démarche est individuelle. Elles sont effectuées par des bibliothécaires volontaires.

3.5.2 La politique documentaire

La politique documentaire est placée sous la responsabilité de l'université, votée par le Conseil de la documentation et mise en œuvre par le SCD. Elle s'appuie sur l'existence de commissions consultatives spécialisées où enseignants et bibliothécaires établissent en commun des choix d'acquisitions.

Le conservateur chargé de la politique documentaire, s'est engagé, depuis quelques mois, dans un travail d'évaluation des collections existantes sur l'ensemble du SCD : l'offre, l'accessibilité, le respect de la carte documentaire mais aussi les publics font l'objet de cette évaluation. Ce travail a permis de constater que le SCD dispose d'un potentiel documentaire important et de qualité, mais que la dispersion des collections sur de nombreux sites et dans de nombreuses bibliothèques nuit à une bonne exploitation et à la cohérence des acquisitions. Les

² Charte d'enseignement de l'Unité d'Enseignement « Méthodologie universitaire et documentation ».

statistiques de prêt ont par ailleurs révélé que 30% des nouvelles acquisitions n'étaient pas empruntés et que l'articulation entre les collections en libre accès et les collections en magasin n'était pas toujours rationnelle. Mais cette évaluation a surtout fait apparaître la nécessité de construire un certain nombre d'indicateurs transversaux sur l'ensemble des acquisitions permettant par exemple d'établir des ratios par étudiant et discipline, et d'établir un coût moyen par document et discipline. Ces indicateurs ont donc été réalisés et utilisés pour soumettre au Conseil de la documentation, qui a eu lieu le 12 novembre 2003, les propositions budgétaires pour l'exercice 2004. Les choix budgétaires ont ainsi respecté un meilleur équilibre entre les différentes disciplines, tout en tenant davantage compte des pôles d'excellence.

3.5.2.1 Une nouvelle organisation des acquisitions³

Cette évaluation des collections, mais aussi la perspective des pôles thématiques, a fait apparaître la nécessité de restructurer le travail des acquéreurs. Auparavant rattaché à une des différentes bibliothèques intégrées dont il avait la responsabilité, chaque acquéreur est désormais amené à penser ses acquisitions dans une discipline pour l'ensemble des bibliothèques du SCD. Cette organisation doit permettre de rationaliser les acquisitions, y compris au niveau budgétaire en réduisant les doublons et en unifiant les indices et les cotes. Elle doit aussi permettre à chaque acquéreur de penser les collections dans leur globalité et de les ventiler à bon escient entre les salles en libre accès et les magasins.

De nouveaux outils de travail comme une charte des acquisitions, une charte du désherbage, une liste des cotes validées ainsi qu'une réorganisation du service des commandes devraient à la fois structurer et accompagner cette nouvelle organisation.

³ Voir annexe 2-2 : l'organisation des acquisitions

4. Le schéma documentaire du SCD Lyon 2 et ses évolutions

4.1. Les différentes bibliothèques

Le Service Commun de la Documentation de Lyon 2 comporte une bibliothèque universitaire sur le campus de la Porte des Alpes, dix huit autres bibliothèques intégrées et dix associées sur les deux campus. La complexité de la répartition des enseignements et des cycles entre les différents sites génèrent des difficultés pour les bibliothèques à la fois pour éviter la redondance des collections et pour respecter la carte documentaire .

4.2. La bibliothèque universitaire de Bron

La bibliothèque universitaire, qui a été ouverte en 1973, est le plus grand établissement documentaire ; implanté au cœur du campus , dans un bâtiment de plus de 8000 m² , et sur quatre étages. En 2002, la bibliothèque universitaire de Bron a réalisé 410910 entrées, 172421 prêts, pour 12000 lecteurs inscrits.

4.2.1 L'organisation des espaces

Le vaste hall d'accueil comprend une fosse où sont installés des ordinateurs pour la recherche documentaire et des tables de travail et une salle de presse généraliste avec des périodiques français et étrangers Il accueille aussi le service de renseignements-références et prêt entre bibliothèques, où sont aussi proposés des ordinateurs pour la recherche documentaire et des accès à Internet.

Les collections sont organisées dans l'ensemble du bâtiment comme suit : le rez-de-chaussée propose les collections en libre accès et destinées au prêt, le premier étage accueille les usuels, le deuxième étage les périodiques en accès libre, le troisième étage le magasin des monographies et le quatrième celui des périodiques. Un pôle thématique , baptisé pôle Jean Cocteau et regroupant les collections de lettres, linguistique, langues et arts du spectacle, a été créé durant l'été 2003 et installé dans deux salles au rez-de-chaussée : les ouvrages pour le prêt et les usuels sont proposés sur les mêmes étagères et distingués par une signalétique de couleur.

4.2.2 Les collections

L'ensemble de la documentation représente, en 2002, 180657 volumes dont 130000 en libre accès, 45000 en magasin, et environ 1000 abonnements , hors abonnements électroniques.

4.2.3 Le bâtiment

Le bâtiment devrait faire l'objet d'importants travaux de restructuration et d'agrandissement au même titre que les locaux du campus : la programmation de ces travaux, prévue selon trois phases entre 2005 et 2008, permettrait d'agrandir la bibliothèque de 8000 m2 actuels à 11000 m2. Ces délais nécessaires pour éviter la fermeture de la bibliothèque universitaire vont avoir des conséquences sur la programmation des différents pôles thématiques.

4.3. Le projet de la Bibliothèque de Chevreul

L'incendie de la bibliothèque centrale, commune aux deux universités de sciences humaines et sociales, intervenu en juin 1999, a profondément modifié le paysage documentaire lyonnais. Le préjudice en terme de documentation a été très important et l'impact psychologique sur les bibliothécaires et les enseignants se fait encore aujourd'hui sentir.

Un projet de construction d'une bibliothèque de deuxième et troisième cycles, sur le site des Berges du Rhône, pour l'Université Lumière Lyon 2, est donc entrepris pour compenser cette perte. Cette bibliothèque installée au cœur du campus des Berges du Rhône fusionnera les trois bibliothèques intégrées existantes et proposera des collections de lettres, langues, sciences économiques, juridiques et politiques, histoire de l'art et sciences de l'éducation. Celles-ci seront organisées, sur six étages, en pôle thématiques. Cette bibliothèque sera pôle de référence, au sein de la carte documentaire lyonnaise, pour les sciences économiques et politiques.

Partie 2 : Les pôles thématiques à la Bibliothèque Universitaire de Bron

1. Le projet

1.1. L'origine du projet

Le choix des pôles thématiques pour l'organisation des collections de la bibliothèque universitaire de Bron n'est pas récent. Il a fait l'objet d'une inscription dans le contrat quadriennal précédent de 1999-2002, et répondait à un souhait du président de l'Université Lumière Lyon 2.

1.2. Les enjeux

Aujourd'hui repris par la nouvelle direction du SCD, ce projet est inscrit dans le volet documentaire du contrat quadriennal 2003-2006 : il s'agit de « structurer et rendre lisible l'organisation de l'offre documentaire pour l'ensemble du SCD en cohérence avec les enseignements, dans la nouvelle construction mais aussi dans le bâtiment plus ancien de Bron. »⁴ Cette réorganisation trouve aujourd'hui un contexte très favorable à sa réalisation puisque la nouvelle bibliothèque Chevreul sur le campus des Berges du Rhône sera, comme nous l'avons vu précédemment, organisée en pôles thématiques. Il y aura donc une cohérence entre les deux sites du SCD. Par ailleurs, les travaux de mise en sécurité des locaux de Bron entraînent des changements d'affectation des bâtiments et il est ainsi envisagé de fusionner dans les locaux de la bibliothèque universitaire des collections pour l'instant réparties dans différentes bibliothèques intégrées : « cette réorganisation conjointe permet de prévoir la fusion de certaines bibliothèques intégrées du campus de Bron

⁴ Voir annexe 2-1 : Les pôles thématiques au SCD Lyon 2, extraits du volet documentaire du Contrat quadriennal 2002-2006.

(rationalisation de l'offre des collections) et de mettre en évidence les pôles de référence et les pôles de proximité, assortis d'une signalétique performante ». ⁵

1.3. Une mission spécifique

La mise en place des pôles thématiques est une mission clairement affichée au sein du nouvel organigramme : elle impartit au conservateur chargé à la fois de la structuration des espaces documentaires et des projets de construction de la Bibliothèque Universitaire de Bron et de la Bibliothèque Chevreul.

1.4. Le travail préparatoire

1.4.1 Le changement de système de cotation

En accord avec les préconisations ministérielles de simplification de la cotation, le SCD a entrepris un vaste chantier de recotation des collections pour abandonner la Classification Décimale Universelle au profit de la classification Dewey. Cette décision est aussi le résultat du travail d'évaluation des collections qui a fait apparaître une variété trop grande de cotes entre les différentes bibliothèques avec l'effet induit que 30 % des cotes ne sont attribuées qu'à un seul ouvrage. Un bibliothécaire a été ainsi chargé de réaliser une grille de concordance entre les deux systèmes de classification en s'appuyant sur les cotes utilisées par différentes bibliothèques comme la Bibliothèque Nationale de France, la Bibliothèque Municipale de Lyon et la Bibliothèque Universitaire de la Manufacture de Lyon 3. Cette grille a été testée, pendant l'été 2003, sur les fonds de géographie et des généralités. Ces tests ont permis d'évaluer à la fois la pertinence du choix des cotes, les délais et les coûts induits par ce changement. Le temps nécessaire pour effectuer ce changement de cotation sur l'ensemble des collections du SCD a ainsi été évalué à deux années. Trois objectifs importants de simplification des cotes, d'amélioration de la lisibilité pour les lecteurs, et de rationalisation des collections se traduisent par la réalisation, actuellement en cours, d'une liste de cotes validées et par le choix de certains principes comme celui des corpus.

⁵ Voir annexe 2-1 : Les pôles thématiques au SCD Lyon 2, extraits du volet documentaire du Contrat quadriennal 2002-2006.

1.4.2 Une politique de désherbage

La recotation, mais aussi le projet de l'installation des collections en pôles thématiques, ont renforcé le besoin d'une campagne générale de désherbage pour toutes les collections, que celles-ci soient en libre accès ou en magasin, et pour l'ensemble des sites. Des réunions de travail entre tous les acquéreurs sous l'autorité des responsables de la politique documentaire et de la structuration des espaces documentaires ont permis d'établir des critères à partir desquels les acquéreurs ont entrepris ce travail.

2. Les pôles thématiques : éléments de réflexion

2.1. L'organisation des collections

2.1.1 L'interdisciplinarité

Le stage nous a permis de rencontrer des enseignants et des chercheurs de différentes disciplines. Ces entretiens ont conforté l'idée que l'interdisciplinarité n'est pas clairement inscrite dans l'enseignement supérieur et que l'approche disciplinaire est prédominante. L'interdisciplinarité est bien sûr reconnue par les enseignants comme une nécessité mais elle reste le fait d'une démarche individuelle et ne fait pas l'objet d'une démarche pédagogique spécifique. Cependant, l'apparition de nouveaux enseignements comme les sciences de la terre, les sciences de l'éducation, ou les sciences de l'information et de la communication contribuent à lui donner une certaine légitimité. Par ailleurs, des journées d'étude organisées en 1998 par le Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie et coordonnées par Edgar Morin ont fait apparaître la nécessité, au sein de l'enseignement, de mieux « relier les connaissances. »⁶ Il est donc assez difficile, dans le cas de la création de pôles thématiques, de définir des principes quant au rapprochement au sein d'un même pôle de plusieurs disciplines. Faut-il suivre les enseignements tels qu'ils sont dispensés actuellement dans les universités ou faut-il tenter, à l'image de

⁶ MORIN Edgar (dir.). *Relier les connaissances : le défi du XXI^e siècle*. Paris : Seuil, 1999, 471 p.

l'évolution de la société et de l'apparition régulière de nouveaux champs du savoir, de proposer d'autres rencontres moins académiques ? Dans le premier cas, la bibliothèque universitaire se fait essentiellement l'écho des enseignements, dans le second elle devient « actrice dans ce questionnement » que suscite l'approche interdisciplinaire.⁷

Par ailleurs, toute forme d'organisation spatiale des collections a des conséquences sur les usages : elle décide ou non de la cohabitation de différents publics, elle facilite ou non le travail sur place, elle met en exergue tout ou une partie seulement de l'information. Le primat du contenu affirmé par une organisation en pôles thématiques peut ainsi aller à l'encontre d'usages liés à des supports. Enfin, le pôle thématique est une entité fermée qui peut d'une part décourager la notion de butinage et de découverte inopinée, d'autre part accentuer la difficulté que représentent effectivement ces disciplines interdisciplinaires pour lesquelles il est vain de chercher à regrouper sur les mêmes étagères des documents qui relèvent de contenus extrêmement divers.

Force est de constater que la majorité des expériences menées dans d'autres bibliothèques universitaires confirment que la répartition des disciplines est effectuée avant tout en fonction des enseignements. C'est aussi ce choix qui a prédisposé à la création du pôle Jean Cocteau à la Bibliothèque Universitaire de Bron puisque les arts du spectacle et les lettres font partie de la même faculté et ont quelques cours en commun. Cependant, des alternatives existent entre d'une part accompagnement des enseignements et respect des usages et d'autre part ouverture à d'autres regards. La création du pôle Jean Cocteau peut en effet être une opportunité pour relier les fonds de lettres et linguistique à ceux des langues et, par leur proximité immédiate, participer à leur enrichissement mutuel. Les étudiants des disciplines respectives se verraient alors offrir une collection riche d'œuvres littéraires en version originale et française, enrichies par la dimension linguistique. Ce rapprochement serait d'ailleurs en adéquation avec le choix des corpus qui a été entériné récemment. L'actuel pôle Jean Cocteau pourrait ainsi regrouper les collections de lettres, langues, linguistique et arts du spectacle .

CALENGE Bertrand. *A la recherche de l'interdisciplinarité*. Bulletin des Bibliothèques de France, 2002, t.47, n°4, p.5-13.

2.1.2 La place des périodiques

Poser le postulat d'une réorganisation des collections en fonction de leur contenu et non plus des supports pose le problème de l'intégration de l'ensemble de la documentation quelle que puisse être la forme qu'elle prend. Si l'intégration des usuels semble acquise, le problème de l'intégration des périodiques et de la fonction référence ne semble pas résolu.

2.1.2.1 *L'actuelle organisation des périodiques*

Les périodiques sont actuellement regroupés dans deux espaces : une salle des périodiques avec l'année en cours en libre accès, et un magasin des périodiques avec les numéros des années précédentes en accès indirect. Penser l'intégration des périodiques au sein de chaque pôle amène à poser certaines questions. Que peut impliquer un tel choix sur les usages? Les usages des périodiques sont-ils en effet particuliers du fait même du support? L'information qu'ils contiennent a-t-elle aussi un statut particulier? Ces questions font l'objet du mémoire d'étude, mais dans le cas précis de la création des pôles thématiques à la Bibliothèque Universitaire de Bron, il est apparu nécessaire d'entreprendre deux travaux, dont il s'agit ici de décrire la forme.

2.1.2.2 *L'enquête au magasin des périodiques*

Les périodiques n'étant, à l'heure actuelle, ni empruntables ni exemplarisés dans le système informatique, il est assez difficile de connaître les usages du public. Seul un bilan annuel des demandes effectuées en magasin est réalisé, mais il ne donne, pour chaque titre, que le nombre de demandes faites sans précision de l'année du numéro demandé ou de l'identité du demandeur (étudiant / enseignant). La réalisation d'un bulletin⁸ a donc été faite : distribué au lecteur au moment de sa demande de consultation, il permet d'identifier le lecteur, de connaître le titre et l'année du numéro demandé, et il propose au lecteur de préciser la raison de sa demande de consultation. L'utilisateur peut par ailleurs apporter des remarques et s'identifier nominativement s'il le souhaite. L'objectif de ce bulletin était de permettre d'identifier les usagers de ce service et leurs demandes, d'évaluer les

⁸ Voir annexes 2-3 et 2-4 pour le bulletin de demande de revue en magasin et les résultats de cette enquête.

éventuelles pratiques interdisciplinaires, et la part des demandes concernant des périodiques d'années antérieures à l'année en cours.

Ces bulletins ont été distribués entre le 10 septembre et le 20 novembre. Seuls 70 bulletins ont pu être dépouillés, avec une très faible part de réponses d'enseignants. Ce chiffre peut s'expliquer à la fois par le fait que l'ensemble des enseignants n'ont effectué leur rentrée universitaire qu'à la mi-octobre et que, par ailleurs, certains enseignants ne s'adressent pas à la banque d'accueil de la salle des périodiques mais vont directement consulter les numéros en magasin.

2.1.2.3 Les entretiens avec les enseignants

Dix sept entretiens ont été menés auprès d'enseignants, de chercheurs et d'étudiants de troisième cycle. Conçus comme des entretiens ouverts, ils devaient permettre, dans un premier temps, de mieux cerner les usages des périodiques dans le cadre des activités d'enseignants et de chercheurs, que ces usages soient ou non liés à l'offre du SCD. Celle-ci était évoquée plutôt dans un second temps et abordée sous l'angle des pôles thématiques. Les résultats de ces entretiens ont permis d'enrichir la réflexion du mémoire d'étude.

2.1.3 La fonction référence

2.1.3.1 L'actuel service de référence

L'actuelle fonction de référence s'apparente à un service particulier au sein de la bibliothèque universitaire. Localisé géographiquement dans le hall de la bibliothèque, mais éloigné des collections, il regroupe tous les outils utiles pour la recherche documentaire : des collections imprimées où se trouvent une encyclopédie généraliste et des bibliographies spécialisées, des outils électroniques avec des accès à des encyclopédies, à des bases de données et à Internet. Ce service de référence est aussi le service de renseignements plus généraux sur le SCD : horaires et adresses des différentes bibliothèques, orientation dans la bibliothèque universitaire, localisation des ouvrages et tous types de renseignements d'ordre pratique. Il accueille enfin le service du prêt entre bibliothèques. Les permanences dans ce service, comme pour les permanences dans le pôle Jean Cocteau, sont effectuées par l'ensemble des bibliothécaires, les permanences dans les salles des usuels et des périodiques étant effectuées par les magasiniers et les vacataires.

Trois aspects importants ressortent de mon observation et de ma participation régulière durant mon stage à l'actuel service de référence : l'apparition des bases de données ainsi que leur pertinence de plus en plus évidente ont tendance à fortement réduire, chez les bibliothécaires, le recours aux bibliographies imprimées. Cependant, cette pratique n'a pu être accompagnée d'une connaissance suffisante des bases de données du fait de leur trop grand nombre. Enfin, l'emplacement de ce service et la variété des informations distribuées en font un service surchargé qui ne peut proposer un accompagnement personnalisé.

2.1.3.2 La fonction référence au cœur des pôles

L'organisation des collections en pôles thématiques incite naturellement à penser les références non plus comme un service à part mais plutôt comme une fonction au sein de chaque pôle. La prédominance de la discipline sur la spécificité des supports constitue la justification d'un pôle et, à ce titre, devrait s'accompagner d'un niveau de service égal pour l'ensemble de la documentation. Déplacer cette fonction de référence au sein de chaque pôle permettrait donc, pour les bibliothécaires, de mieux appréhender les différents outils et d'assurer un accompagnement des lecteurs dans de meilleures conditions : la totalité des outils documentaires concernant la discipline seraient immédiatement accessibles et l'accompagnement du lecteur serait facilité. Les différents outils de référence pourraient être signalés de façon spécifique. Ainsi, si l'ensemble des outils en ligne devraient bien sûr être accessibles sur la totalité des postes informatiques présents dans la bibliothèque, chaque pôle pourrait, par exemple, mettre en évidence, sur plusieurs ordinateurs dédiés, la documentation électronique en lien avec les disciplines du pôle. Cette signalisation spécifique serait une incitation pour le public à la découverte de ces outils et à leur appropriation. Les bibliographies imprimées pourraient faire l'objet de fiches descriptives spécifiques à l'image des fiches décrivant les différentes collections.

Cette offre pourrait être complétée par des guides d'utilisation en ligne, et des formations individuelles ou par petits groupes seraient dispensées au sein de chaque pôle. Enfin, cette organisation devrait permettre de réaliser un service de référence à réponse différée, inscrit dans le volet documentaire du Contrat Quadriennal 2002-2006.

2.1.3.3 Un service d'accueil et d'orientation

L'importance du bâtiment et sa complexité nécessiterait cependant qu'une banque d'accueil et d'orientation soit maintenue dans le hall d'accueil. Ceci permettrait de faire un premier tri des questions des usagers et de les inviter à s'adresser au pôle concerné par la demande. Elle serait le lieu privilégié pour une information sur l'ensemble des services proposés et pour une explication des différents pôles et de leur localisation. Elle pourrait aussi accueillir le service du prêt entre bibliothèques.

2.1.4 Les différents pôles

Si le regroupement des disciplines semble être, comme nous l'avons vu, un choix aux nombreuses conséquences, certaines orientations peuvent aussi être imposées par le volume des collections dans les différentes disciplines, notamment pour les pôles d'excellence, et par les espaces disponibles. La complexité du bâtiment, les différences de surface entre les salles susceptibles d'accueillir un ou plusieurs pôles sont des éléments intangibles. Ces différents éléments concourraient à proposer la création des pôles suivant :

- Un pôle pour les fonds d'histoire, géographie et tourisme, sciences de la terre ;
- Un pôle pour les sciences juridiques et économiques ;
- Un pôle pour la sociologie, l'anthropologie et les sciences de l'information et de la communication;
- Un pôle psychologie, sciences, et sciences de l'éducation ;
- Le pôle Jean Cocteau actuel auquel pourraient s'ajouter les collections de langues de la bibliothèque des langues (allemand, espagnol), et de linguistique de la bibliothèque du Centre de recherche de linguistique et de sémiologie .

2.1.4.1 Le rattachement du fonds arts

En ce qui concerne le fonds arts, l'actuelle création du pôle Jean Cocteau inviterait à intégrer les collections d'art à proximité de celles des arts du spectacle. Mais cela ne pourrait se faire, en raison des espaces actuellement disponibles, sans remettre en question l'intégration des collections de langue et linguistique. On aboutirait alors à la scission des collections en deux pôles : d'un côté lettres, linguistique et langue, de l'autre, arts du spectacle et arts. Cela viendrait d'autre part en contradiction avec le choix de regroupement des collections selon des corpus où

l'ensemble des œuvres d'un auteur sont regroupées avec la littérature critique. En attendant l'agrandissement de la bibliothèque et la création de grands plateaux qui devraient permettre ces rapprochements, il semblerait utile de déménager le magasin des arts du spectacle, d'intégrer ces collections dans le magasin général des monographies, et de présenter les collections d'art avec le pôle sociologie/anthropologie/sciences de l'information et de la communication.

2.1.5 Une mise en espace attractive

L'organisation actuelle des espaces de la bibliothèque universitaire est classique : une salle pour les collections en libre accès, une salle pour les collections d'usuels et enfin une salle pour les périodiques. Les salles des usuels et des périodiques sont celles qui proposent le plus grand nombre de places de travail. Cette organisation, outre le fait qu'elle oblige les lecteurs à circuler entre ces différentes salles pour profiter de l'ensemble de la documentation concernant l'objet de leurs études, est désormais déséquilibrée par la création du pôle Jean Cocteau. La mise en espace des pôles pourrait permettre de davantage prendre en compte les usages afin de les faciliter en proposant au même endroit l'ensemble de la documentation. Une « charte d'aménagement intérieur » pourrait permettre de définir des orientations communes comme :

- une banque de renseignement pour chaque pôle ou par étage ;
- des postes informatiques permettant la recherche documentaire : ils pourraient être regroupés à proximité de la banque d'accueil pour faciliter l'accompagnement et l'aide à la recherche par le bibliothécaire ; des postes devraient être dédiés à la recherche sur Internet ; des postes pourraient être placés en bout de travée et proposer l'accès à des sites, par le biais de signets, en lien avec les fonds proposés ;
- des pôles clairement identifiés par une disposition claire et aérée des étagères ;
- des places de travail en groupe et individuelles au cœur de chaque pôle et à proximité de la lumière naturelle ;
- la mise en évidence des périodiques imprimés et en ligne : les rayonnages des périodiques pourraient être positionnés à l'entrée de chaque pôle avec un poste informatique à proximité et l'écran ouvert sur les accès en ligne ; des sièges confortables permettant la lecture des périodiques ;

- des espaces clairement identifiés permettant la consultation de fonds particuliers exclus du prêt comme les méthodes de Français-Langue Etrangère (FLE) ou les ouvrages inscrits aux programmes des concours.

2.1.6 Une signalisation dans le catalogue

Chaque pôle devrait faire l'objet d'une signalisation dans le catalogue : il serait ainsi indiqué comme une sous localisation de la bibliothèque universitaire et les collections qu'il regroupe feraient l'objet d'une présentation spécifique.

2.2. L'organisation du travail

2.2.1 La dialectique généraliste/spécialiste

L'actuelle organisation du travail des bibliothécaires privilégie, hormis pour les acquisitions, davantage une approche encyclopédique que spécialiste. L'ensemble des bibliothécaires rencontrés apprécie ainsi de pouvoir renseigner de façon indifférente un étudiant en psychologie ou un étudiant en histoire. On retrouve ici la dialectique généraliste / spécialiste qui alimente souvent les débats professionnels. Or, la répartition des collections dans les pôles affirme la primauté du contenu et de son unité. Le lecteur peut donc considérer que le personnel présent dans chaque pôle a une connaissance particulière de ce fonds. A ce titre, il semble qu'il serait préjudiciable au concept de pôle thématique de ne pas l'accompagner d'une meilleure connaissance et valorisation des fonds. Impliquer chaque bibliothécaire de façon plus précise en lien avec un pôle permettrait par exemple de réintégrer de façon plus effective les périodiques et la documentation électronique au sein de la politique documentaire. Cette expertise du personnel pourrait faire l'objet d'actions de formation spécifiques au sein des équipes, cette mission de formation du personnel étant déjà inscrite dans l'organigramme actuel. Le travail des acquéreurs s'en trouverait enrichi, et cela pourrait permettre d'évoluer parallèlement vers une autre organisation : non plus un acquéreur une discipline, mais un pôle plusieurs acquéreurs pour l'ensemble de la documentation. Cette spécialisation devrait être régulée par une incitation au changement de pôle. Il ne s'agirait cependant pas, par un système trop rigide dans le choix des rythmes de changement, de perdre le bénéfice des compétences spécifiques développées par les professionnels au sein de chaque pôle : il faudrait ainsi éviter de changer la

totalité des référents en même temps pour un même pôle. Le rythme de changement pourrait, par exemple, être défini par la périodicité des grandes priorités d'action définies dans la politique de l'établissement.

La spécialisation des équipes pourrait d'autre part être l'occasion de mieux impliquer l'équipe des magasiniers et des vacataires dans le fonctionnement général. Les tâches de rangement seraient ainsi mieux réparties au niveau des quantités mais aussi de la périodicité .

2.2.2 Préserver la transversalité

La mise en place des pôles a des conséquences non négligeables sur l'organisation commune du travail. Des expériences menées dans d'autres bibliothèques ont mis en évidence les difficultés importantes que peuvent créer des pôles trop autonomes, dans lesquels une identification de fait trop forte des professionnels à un pôle peut à terme déstabiliser l'unité de la bibliothèque. Le challenge réside donc dans le choix d'une organisation du travail des équipes adéquate. Par ailleurs, le système choisi devrait être adopté pour l'ensemble du SCD afin que la bibliothèque Chevreul et la bibliothèque universitaire de Bron aient le même modèle organisationnel et ainsi éviter de reproduire une organisation trop sectorisée par site. Il faut préciser que ce modèle ne viendrait en aucun cas contredire une coordination spécifique du nouvel équipement de Chevreul, nécessaire du fait de l'importance du projet et de la délocalisation du site par rapport à l'équipe de direction basée sur le campus de Bron. Cette nouvelle organisation pourrait s'appuyer sur l'actuel organigramme et le décliner avec des missions particulières pour lesquelles des bibliothécaires seraient référents au sein de chaque pôle : chaque responsable des quatre grands services aurait ainsi un interlocuteur pour chaque pôle chargé de coordonner au sein dudit pôle des actions validées dans une réunion commune. Ces fonctions de référent clairement identifiées s'inscriraient dans un organigramme des pôles où l'ensemble des fonctions documentaires et de service public seraient précisées. Cette organisation aurait l'intérêt de privilégier l'unité de la bibliothèque en la fédérant autour de grands axes de développement, d'éviter une atomisation trop grande qui pourrait naître d'une organisation plus hiérarchisée avec un responsable pour chacun des pôles, et d'inscrire clairement l'action de chaque membre du personnel .Elle

pourrait être une meilleure incitation au partage des expériences et encouragerait, comme le nouvel organigramme le souligne, les échanges entre les différents pôles et membres du personnel.

2.2.3 Renforcer le service au public

Il serait préjudiciable à la qualité de l'accueil et du renseignement de ne pas proposer pour chaque pôle, ou pour chaque étage, un poste de renseignement et de référence. Cette nouvelle organisation est exigeante en terme de permanences au public et supposerait donc que la part de temps de travail effectué au public soit augmentée pour l'ensemble des bibliothécaires. Les permanences d'accueil actuellement effectuées par les magasiniers et les vacataires dans la salle des usuels et dans la salle des périodiques seraient par ailleurs réparties sur les différents pôles

2.3. Faciliter les usages des différents publics

2.3.1 Les étudiants

Les étudiants sont les principaux utilisateurs de la bibliothèque universitaire. Leurs nombreuses demandes d'aide pour la recherche et pour la localisation des ouvrages révèlent leurs difficultés pour se repérer dans l'offre documentaire d'une part et dans les nombreux espaces du bâtiment d'autre part. Le regroupement de l'ensemble de la documentation concernant une discipline devrait faciliter ce repérage. De même, les étudiants sollicitent fortement l'aide des bibliothécaires pour la recherche documentaire. Le dispositif proposé pour la fonction référence au sein de chaque pôle devrait enrichir les formations actuellement dispensées auprès des étudiants par le SCD.

2.3.2 Les enseignants

L'organisation actuelle du SCD avec ses différentes bibliothèques intégrées, souvent installées au cœur des différentes facultés, a permis de créer une certaine qualité de relations avec les enseignants. Ces relations privilégiées se traduisent par exemple par le fait que certains enseignants déposent à la bibliothèque leurs cours, ou des dossiers, à disposition de leurs étudiants. D'autres, dans le cadre de leurs travaux de chercheur, sollicitent les bibliothécaires afin de trouver des

articles ou des numéros de périodiques pour préparer leurs interventions dans des colloques. Cette qualité d'accueil et d'accompagnement des enseignants les amènent, pour certains, à préférer la fréquentation de ces bibliothèques intégrées à celle de la bibliothèque universitaire. Par ailleurs, certains enseignants regrettent la concentration des places de travail au sein de grandes salles, ce qui effectivement engendre du bruit et n'est pas toujours propice à une lecture concentrée. L'organisation des collections en pôles thématiques devrait, par la qualité du service et de l'accueil proposés, permettre de mieux prendre en compte les usages et les attentes des enseignants. Le regroupement des collections rejoindrait la pratique disciplinaire, et la répartition des places de travail et des différents publics entre les pôles devrait aussi contribuer à une meilleure cohabitation des publics.

3. L'observation du pôle Jean Cocteau

3.1. L'ouverture du pôle

Le pôle Jean Cocteau a été installé en juillet 2003 et ouvert au public dès la rentrée universitaire de septembre 2003. Il regroupe les collections de lettres, linguistique française et étrangère, et arts du spectacle et propose, en libre accès, sur les mêmes rayons les ouvrages pour le prêt et les ouvrages à consulter sur place. Son installation a fait l'objet d'une décision rapide de la part de la direction du SCD dans un contexte de travaux du campus difficile : le déplacement de la librairie de l'université dans une des salles de la bibliothèque universitaire a incité l'équipe de direction du SCD à installer plus rapidement qu'initialement prévu ce pôle. Il s'agissait en effet d'éviter une annexion des locaux qui, à plus ou moins long terme, aurait pu être préjudiciable au bon fonctionnement de la bibliothèque. Cette précipitation n'a pas toujours permis de suffisamment prendre en compte la totalité des implications et, en particulier pour le fonds d'arts du spectacle, aucune réorganisation des collections n'a pu être réalisée.

3.2. Ses atouts

3.2.1 La valorisation d'un fonds particulier

La création du pôle Jean Cocteau a permis de réintégrer dans l'ensemble de la bibliothèque universitaire le fonds arts du spectacle . Ce fonds, qui comprend non seulement des ouvrages mais aussi des maquettes de décors de spectacles théâtraux, souffrait quelque peu de sa spécificité et de son originalité. Désormais intégré au reste des collections du pôle, il devient plus accessible à l'ensemble des usagers.

3.2.2 Une nouvelle dynamique

L'ouverture de ce pôle semble être appréciée par l'ensemble des bibliothécaires. Premier pôle installé, il bénéficie ainsi d'un sentiment de découverte, mais il permet aussi de concrétiser la mise en route d'un projet déjà ancien, de tester une nouvelle organisation du service public, de permettre un meilleur accompagnement des usagers et ainsi de valoriser la documentation.

3.3. Les améliorations à apporter

3.3.1 La mise en espace des collections

L'espace dévolu au pôle Jean Cocteau est sans aucun doute le plus difficile à aménager. Il se situe en effet de part et d'autre d'un espace de circulation et comprend deux salles, dont une avec mezzanine servant de magasin, et avec des niveaux de sol différents. Il est par ailleurs amputé par l'installation normalement provisoire de la librairie de l'université. Une amélioration en terme d'aménagement pourrait peut-être être envisagée afin d'accueillir les collections des bibliothèques de langue et du centre de linguistique de sémiologie. Les collections de littératures étrangères sont en effet séparées par le couloir de circulation, ce qui induit les lecteurs en erreur car ils ne trouvent pas immédiatement la littérature espagnole et portugaise à la suite des autres littératures. Il faudrait essayer de les regrouper dans une même salle, l'espace récupéré après le départ de la librairie pourrait le permettre, ou bien les répartir de façon plus équitable entre l'actuelle salle des arts du spectacle et la salle des différentes littératures. L'intégration d'un fonds de linguistique actuellement

proposé dans une petite bibliothèque de la faculté de langues devrait aussi permettre de regrouper et de mieux identifier cette discipline au sein du pôle.

3.3.2 Les périodiques

Les collections d'arts du spectacle incluent actuellement des titres de périodiques en salle avec un accès libre pour les numéros de l'année en cours. Cette offre n'est pas équivalente pour les autres fonds constitutifs du pôle Jean Cocteau puisque aucun titre de périodique de lettres ou de linguistique n'est actuellement proposé dans cette salle. Il apparaît donc un certain déséquilibre dans l'offre qui peut à terme nuire au souci d'unité nécessaire à la notion de pôle.

3.3.3 L'accueil

L'accueil au sein du pôle Jean Cocteau est actuellement assuré, à tour de rôle, par l'ensemble des bibliothécaires de la bibliothèque. L'organisation générale actuellement en cours pour le service de l'accueil ne permet d'ailleurs pas d'assurer une permanence sur la totalité des heures d'ouverture de la bibliothèque. Une organisation du travail repensée devrait donc y remédier

Conclusion

Le bilan de ce stage est tout à fait satisfaisant. Les trois mois passés au sein de l'établissement m'ont permis d'enrichir mon expérience professionnelle en me faisant découvrir les bibliothèques universitaires. J'ai pu ainsi mieux comprendre l'organisation d'un SCD, sa place au sein de l'Université et identifier ses différents partenaires. L'opportunité qui m'a été donnée d'assister au Conseil de la documentation est à ce titre emblématique.

Ma participation au fonctionnement des services au public et à des réunions internes ont été l'occasion d'échanges fructueux avec les membres de la direction et du personnel.

Le travail de réflexion sur la mise en place des pôles thématiques a été une nouvelle occasion d'observation d'une conduite de projet et de la nécessaire prise en compte des différentes répercussions qu'un projet peut avoir sur les services aux publics et sur l'organisation du travail des équipes de bibliothécaires.

Enfin, il faut noter les très bonnes conditions de travail et le climat de confiance dont j'ai bénéficiés et qui m'ont permis à la fois de me sentir pleinement intégrée à une équipe et de mener avec une grande latitude l'ensemble des entretiens et enquêtes que requéraient mon travail de réflexion pour le mémoire d'étude.

Bibliographie

Généralités sur l'université et les bibliothèques universitaires

CALENGE Bertrand, DELORME Sylvie, SALAUN Jean-Michel et al. (dir.). *Diriger une bibliothèque d'enseignement supérieur*. Québec : Presses de l'Université de Montréal, 1995, 455p.

GLEYZE Alain. *Savoirs, techniques et pouvoirs : le passé des bibliothèques universitaires de province*. Bulletin des Bibliothèques de France, 2001, t46, n°1, pp.4-12.

LACHENAUD Jean-Philippe. *Bibliothèques universitaires : le temps des mutations. Rapport d'information fait au nom de la Commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur la situation des bibliothèques universitaires françaises*⁵⁹ [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.senat.fr/rap/r98-059/r98-059.html>> (consulté le 15.09.2003).

THYS-CLEMENT Françoise. *La Société de la connaissance : le paradoxe de l'évolution des missions des bibliothèques universitaires*. Bulletin des Bibliothèques de France, 2001, t.46, n°6, pp.56-65.

Le SCD de l'Université Lumière Lyon 2

ASHTA Emmanuelle, GITEL Solenn, LEMERLE Sébastien, et al. *Etude d'un domaine interdisciplinaire : l'information-communication au SCD de Lyon 2 : dossier collection*. Villeurbanne : ENSSIB, 2000, pagination multiple.

ASHTA Emmanuelle, GAMA Cesaltina, Huguet Alain, et al. *Les usages des étudiants à la bibliothèque universitaire de Bron*. Villeurbanne : ENSSIB, 1999, pagination multiple.

BRULEY Caroline, COLLIGNAN Lucile, MONTALESCOT Clémence, et al. *Un fonds de sciences en bibliothèque universitaire de Sciences Humaines : l'exemple de la bibliothèque universitaire de Bron : dossier collection*. Villeurbanne : ENSSIB, 2003, 62 p.

Charte d'enseignement de l'Unité d'Enseignement « Méthodologie universitaire et documentation » de l'Université Lumière Lyon 2.

DELAISSE Chrystele, GUINOT Catherine, HATT Guillaume, et al. *Le fonds informatique de l'Université Lyon 2 : dossier collection*. Villeurbanne : ENSSIB, mai-juin 2003, 26 p.

EL-SAADOUNI Mohamed Iman. *La bibliothèque universitaire de Bron et les services offerts : rapport de stage*. Villeurbanne : ENSSIB, 1997-1998, pagination multiple.

WOLF Dominique. *Le service commun de la documentation de Lyon 2 : rapport de stage*. Villeurbanne : ENSSIB, 2001, pagination multiple.

L'organisation des collections

BARBIER-BOUVET Jean-François. *L'embarras du choix, sociologie du libre-accès en bibliothèque*. Bulletin des Bibliothèques de France, 1986, t.31, n°4, pp.294-298.

DEBRION Philippe. *Classer/penser*. Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français, 1^{er} trimestre 1995, n° 166, pp.51-54.

DUJOL Anne. *Le clair et l'obscur : perception et usages de la classification par le public de la BPI*. Paris : Bibliothèque publique d'information, Centre Georges Pompidou, 1985, 48 p. (Collection Etudes et recherches).

GIAPICCONI Thierry, CARBONE Pierre. *Management des bibliothèques : programmer, organiser, conduire et évaluer la politique documentaire et les services des bibliothèques de service public*. Paris : Edition de Cercle de la Librairie, 2001, 207p. (Collection Bibliothèques).

GROLIER Eric de. *Taxilogie et classification, un essai de mise au point et quelques notes de prospective*. Bulletin des Bibliothèques de France, 1988, t.33, n°6, pp.468-483.

LARBRE François. *Organiser le libre accès*. Villeurbanne : Institut de Formation des Bibliothécaires, 1995, 127 p.

PANSU Alain. *Organisation des collections dans l'espace*. Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français, 1^{er} trimestre 1996, n°170, pp.6-8.

VERON Eliséo. *Espaces du livre : perception et usages de la classification et du classement en bibliothèque*. Paris : Centre Georges Pompidou, 1989, 99 p.

Départementalisation, pôles thématiques et interdisciplinarité

ABDEL KADER EL-MAZHDI Chérine. *La départementalisation à la BML et la notion de référence*. Rapport de stage. ENSSIB, 1998, 84 p.

BEGUET Bruno. *Des corpus dans un plan de classement : l'expérience de la Bibliothèque Nationale de France*. Bulletin des Bibliothèques de France, 2000, t.45, n° 3, pp. 90-96.

BEGUET Bruno, HADJOPOULOU Catherine. *Les collections en libre accès de la Bibliothèque Nationale de France : organisation par départements et usage de la Dewey*. Bulletin des Bibliothèques de France, 1996, t.41, n° 4, pp.40-46.

BEGUET Bruno, JOUGUELET Suzanne, PETIT Catherine. *L'offre des collections à la Bibliothèque Nationale de France, premier bilan à Tolbiac*. Bulletin des Bibliothèques de France, 1999, t. 44, n° 6, pp.18-28.

CALENGE Bertrand. *A la recherche de l'interdisciplinarité*. Bulletin des Bibliothèques de France, 2002, t. 47, n° 4, pp.5-13.

HERANZ Esther. *Mettre en scène les ressources d'une bibliothèque publique et universitaire, l'expérience de Valence*. Bulletin des Bibliothèques de France, 2001, t.46, n°1, pp. 84-88.

ICARDO Marie-Noelle. *L'organisation des collections au SICD2 de Grenoble*. Bulletin des Bibliothèques de France, 2001, t.46, n°1, pp.91-94.

MAUGER Isabelle. *La départementalisation, nouvelle présentation des collections ou nouveau modèle de bibliothèque ? : mémoire d'étude*. Villeurbanne :ENSSIB, 2002 , pagination multiple.

MORIN Edgar (dir.). *Relier les connaissances : le défi du XXIème siècle, 16 - 24 mars 1998, Paris*. Paris : Seuil, 1999, 471 p.

Table des annexes

ANNEXE 1 LE SCD DE LYON 2.....	I
ANNEXE 1-1 LES CHIFFRES CLÉS DU SCD LYON 2 POUR L'ANNÉE 2001-2002	II
ANNEXE 1-2 L 'ORGANIGRAMME DU SCD LYON 2	IV
ANNEXE 1-3 EXTRAITS DU VOLET DOCUMENTAIRE DU CONTRAT QUADRIENNAL 2003-2006	V
ANNEXE 2 LES PÔLES THÉMATIQUES	VIII
ANNEXE 2-1 LES PÔLES THÉMATIQUES AU SCD LYON 2 : EXTRAITS DU VOLET DOCUMENTAIRE DU CONTRAT QUADRIENNAL 2003-2006.....	IX
4 MAI 2003	IX
ANNEXE 2-2 L'ORGANISATION DES ACQUISITIONS : SECTEURS D'ACQUISITIONS ET ACQUÉREURS.	XI
ANNEXE 2-3 DEMANDE DE CONSULTATION DE REVUE	XII
ANNEXE 2-4 RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE AUPRÈS DES USAGERS SUR LES DEMANDES DE CONSULTATION DE PÉRIODIQUES	XIII

Annexe 1 LE SCD de Lyon 2

Annexe 1-1 Les chiffres clés du SCD Lyon 2 pour l'année 2001-2002

20 novembre 2002

Sauf mention contraire, les chiffres indiqués émanent de l'Enquête Statistique Générale des Bibliothèques Universitaires de l'année 2000.

Le public

Étudiants inscrits à l'Université pour l'année 2001-2002 : 26 000 (y compris les étudiants de l'IUT Lumière et de l'IEP)

Lecteurs inscrits : 16 226

Nombre d'entrées : 582 308

Les locaux

Les campus : 2 campus, le Campus Porte des Alpes et le Campus Berges du Rhône

Les bibliothèques : 37

La surface utile : 15168 mètres carrés, dont 8107 à la BU

Les places assises : 1834, dont 636 à la BU

L'ouverture (bibliothèques intégrées)

Heures par semaine : 311,5, dont 62h pour la BU

Jours par an : 1600, dont 249 pour la BU

L'offre documentaire (bibliothèques intégrées)

Nombre de livres : 326 434, dont 180 657 à la BU

Titres de périodiques : 3339, dont 1840 à la BU

Titres de bases de données : 78, dont 52 en réseau

Libre accès : 74% des collections sont en libre accès

L'activité (bibliothèques intégrées)

Ouvrages acquis dans l'année : 13032, dont 8650 à la BU

Abonnements à des périodiques pris dans l'année : 1529, dont 879 à la BU

Prêts : 215 631, dont 172 421 à la BU

Prêts entre bibliothèques (2001) : 634 demandes expédiées, 1012 demandes reçues

Visites guidées : 155

Formations : 176 heures de formation

Les moyens budgétaires

Budget total : 2 972 126 euros

Budget documentaire : 698 014 euros

Les moyens en personnel

Personnels des bibliothèques : 37

Personnels d'état hors bibliothèques : 9

Les moyens informatiques

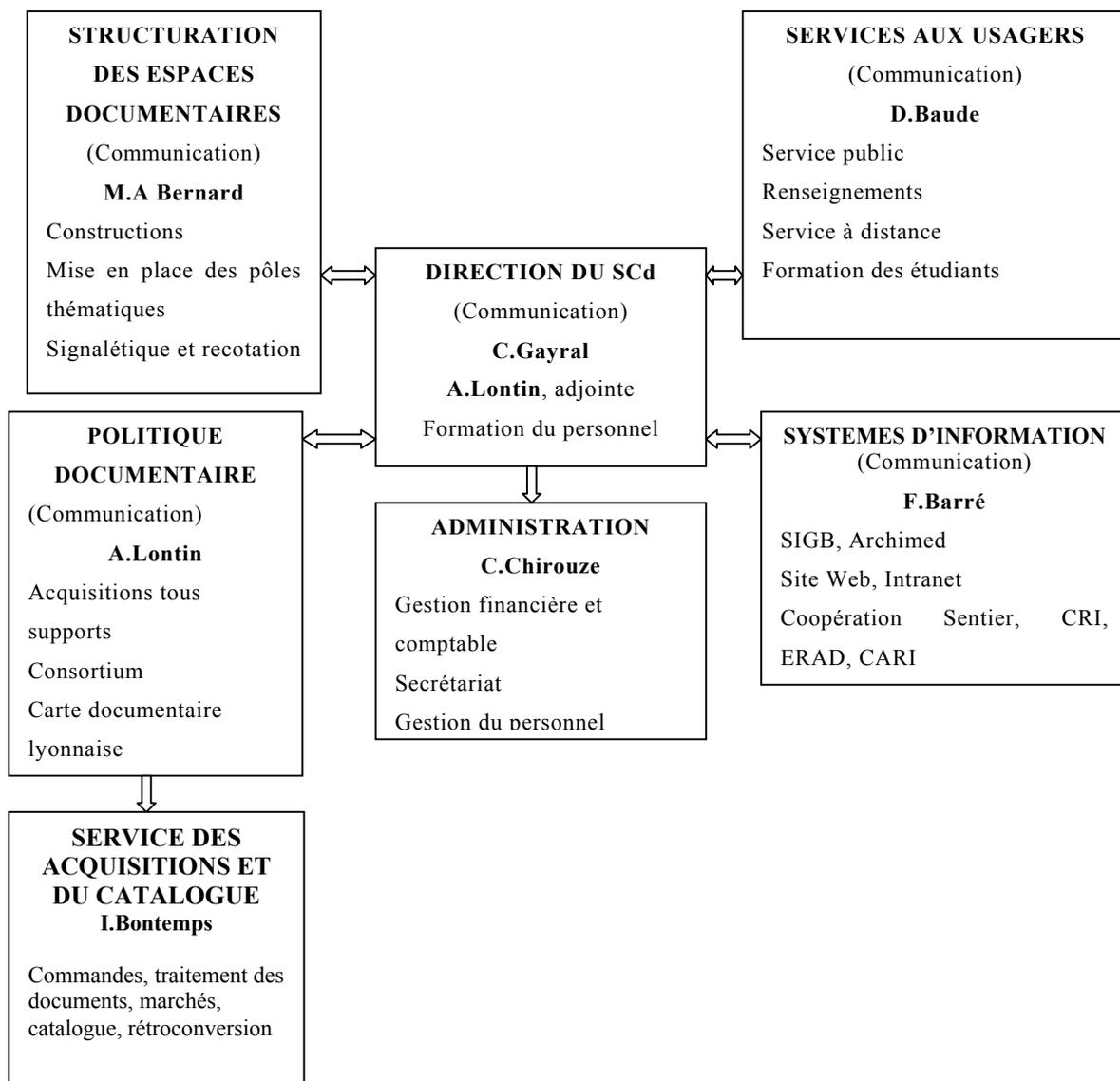
Catalogue informatisé en réseau : Loris (Société Ever)

Réseaux de cédéroms : CD-Line (Société Archimed) et ERL (Société SilverPlatter)

Système d'impression en réseau : Watchdoc (Société Archimed) avec lecteur de carte Sedeco

Postes informatiques en libre accès : 74

Annexe 1-2 L 'organigramme du SCD Lyon 2



Annexe 1-3 Extraits du volet documentaire du Contrat quadriennal 2003-2006

4 mai 2003

Chapitre 3 du projet d'établissement : version mise à jour en avril 2003

3. Développer l'accès aux ressources documentaires

Pour la période 2003-2006, le SCD entend affirmer clairement son souhait d'intégrer la logique de service et de réseau qui est celle de l'Université. En tant que service commun, il a pour mission de structurer et de mettre à disposition de la communauté universitaire les ressources documentaires tous supports, en suivant leurs évolutions et en facilitant. Les objectifs du SCD seront en phase avec la politique globale de l'Université, et déclinés selon quatre axes principaux et fédérateurs car validés par l'Université :

- 1) Rendre opérationnel le SCD à l'intérieur du Système d'Information de l'Université Lyon 2 (traitement, accessibilité et intégration des contenus documentaires au portail unique)
- 2) Mettre en place une politique documentaire de l'Université en tenant compte de la carte documentaire lyonnaise actée après l'incendie de la bibliothèque commune à Lyon 2 et Lyon 3
- 3) Développer les services aux usagers, d'une part en intégrant la formation des étudiants à l'utilisation des ressources documentaires dans le cadre des LMD, d'autre part en améliorant l'accueil de tous les publics.
- 4) Structurer et rendre lisible l'organisation spatiale de l'offre documentaire pour l'ensemble du SCD en cohérence avec les enseignements, dans la nouvelle construction mais aussi dans le bâtiment plus ancien de Bron.

(...)

2) Mettre en place la politique documentaire :

La carte documentaire lyonnaise en LSH, jointe en annexe à l'accord de coopération documentaire ratifié par Lyon 2, Lyon 3 et l'ENS lors de la création du SICD, amène à repenser la distribution documentaire dans une double logique de sites géographiquement distincts, et de domaines de référence (pour le 3ème cycle-recherche) ou de proximité (pour les 1er et 2nd cycles) en fonction des

enseignements et des pôles d'excellence de chaque université ou établissement. A ce titre, Lyon 2 couvre la documentation de référence pour la psychologie, la sociologie, les sciences cognitives, l'anthropologie, le tourisme (Porte des Alpes), les sciences économiques, les sciences politiques, l'archéologie et l'histoire de l'art (Berges du Rhône). Pour les autres disciplines, Lyon 2 administre la documentation de proximité qui correspond aux enseignements sur les deux campus, l'offre documentaire de type recherche étant assurée à Gerland.

Le SCD Lyon 2 se trouve placé devant la nécessité de mener classiquement une politique d'acquisitions courantes pour l'enseignement et la recherche (ce qu'il faisait déjà pour certains domaines), mais aussi de développer une politique et des plans de reconstitution et d'élargissement du potentiel documentaire (support numérique ou papier), principalement pour les sciences politiques, l'économie, l'archéologie et l'histoire de l'art, qui doivent passer à l'échelle supérieure pour être réellement significatifs.

Pour mémoire, les collections de sciences politiques de l'IEP comprennent la documentation nécessaire au 1er et second cycle pour les monographies et les périodiques, mais ne couvrent pas la documentation de niveau recherche. Le rachat des collections d'économie présentes à la bibliothèque droit-lettres a été initié par la bibliothèque d'économie depuis 1999, avec d'énormes problèmes de stockage et de communication des fonds, mais le rattrapage des collections ne peut être accompli qu'avec l'apport du contrat (480 000 € sur la durée du contrat, pour acquérir des documents papier ou numériques). Au-delà du principe qui conduit à ne pas multiplier les ressources documentaires de même type dans un environnement très voisin (cf. les collections de la bibliothèque de recherche en droit de Lyon 3 sur les quais), l'accord de coopération documentaire doit permettre, dans un contexte d'inflation documentaire et d'accroissement des coûts, de rationaliser et de mutualiser les ressources documentaires à l'échelle lyonnaise, tant pour les ressources électroniques que pour l'environnement papier.

Le SCD Lyon 2 s'engage à participer activement aux commissions documentaires réunissant les différents acteurs concernés, et à tenir compte des procès-verbaux des commissions, que ce soit en interne à Lyon 2 avec l'IEP et la MOM, ou à

Gerland, avec l'ENS et le SICD dont la fonction " recherche " doit être confirmée dans les usages.

Le SCD réaffirme la nécessité d'établir des plans de développement des collections (papier ou numériques) qui correspondent à l'enseignement et à la recherche pratiqués dans l'Université. Le SCD accompagne également les actions de la CURA à l'échelon régional, en particulier le projet BRAIN.

Sous-total des moyens demandés pour le contrat : 480 000 €

Annexe 2 Les pôles thématiques

Annexe 2-1 Les pôles thématiques au SCD Lyon 2 : extraits du volet documentaire du Contrat quadriennal 2003-2006

4 mai 2003

4) Structurer l'organisation spatiale de l'offre documentaire :

La rationalisation de l'offre documentaire est le résultat d'une réflexion commune au SCD et à l'Université. L'image et la forme que l'on veut donner à un service ne sont pas indépendantes des services proposés, elles structurent l'offre et accroissent sa lisibilité.

Il est temps de prendre du recul, au moment de la construction d'une bibliothèque neuve et bien structurée pour laquelle existe un projet de mise en espace clair, sur l'image qu'auront les deux bibliothèques, la nouvelle et l'ancienne, lorsqu'elles fonctionneront en parallèle.

La disposition des services mis en place par le SCD sur le campus de la Porte des Alpes, qui sont les services attendus dans une bibliothèque moderne, semble avoir procédé d'une logique de juxtaposition et de remplissage des espaces disponibles, en discontinu, qui atteint son seuil de saturation aujourd'hui. Une réflexion est maintenant nécessaire sur l'articulation des locaux, des services et de leurs destinataires, et sur la cohérence des deux sites.

La réflexion sur l'organisation de la bibliothèque Chevreul, malgré l'hétérogénéité relative des fonds actuels, amène à revoir, en parallèle, l'organisation de la bibliothèque de Bron. A la faveur de la rénovation et de la mise en sécurité des locaux de Bron, une recotation en Dewey et une distribution en plateaux thématiques s'imposent également sur ce site. Cette réorganisation conjointe permet de prévoir la fusion de certaines bibliothèques intégrées du campus de Bron (rationalisation de l'offre de collections) et de mettre clairement en évidence les pôles de référence et les pôles de proximité, assortis d'une signalétique performante.

Cette opération de recotation générale, en mettant en regard les deux sites, aura des conséquences en interne et en externe. En interne, la cohérence des fonds sera visible et facilitera une gestion transversale des domaines d'acquisition tout en rééquilibrant la politique documentaire sur l'ensemble du SCD. En externe, la consultation des catalogues informatisés et la recherche en rayon seront facilités,

les utilisateurs reconnaissant une logique identique de cotation des fonds dans les bibliothèques environnantes, qu'elles soient universitaires ou municipales. Le coût total de l'opération de recotation s'élève à 167 000 € pour les bibliothèques du Campus Porte des Alpes, et à 87 000 € pour les bibliothèques du Campus Berges du Rhône (total 254 000 €), en faisant appel à une société extérieure dont les coûts de revient sont à peine supérieurs au coût prévu en local en engageant du personnel vacataire supplémentaire. La réalisation de l'opération en interne n'est pas envisageable au vu des quantités à traiter, mais surtout parce que cela mobiliserait tout le personnel de magasinage pendant une période longue, au détriment de l'accueil des usagers, qui est une priorité du SCD. Parallèlement à l'opération de recotation, le SCD souhaite rationaliser la gestion des documents en les équipant de puces fonctionnant avec un système de radiofréquence qui intégrera les fonctions classiques du prêt et du retour des documents, mais aussi l'inventaire, la recherche des documents, leur statut (reliure, réparation). Le SCD souhaite équiper la nouvelle bibliothèque de Chevreuil en priorité en profitant de l'installation dans un nouveau bâtiment et pour éviter de manipuler les ouvrages à plusieurs reprises (coût total : 180 000 €).

L'organisation en plateaux thématiques juxtapose les ouvrages en prêt, les usuels et les exclus du prêt par domaines et augmente l'efficacité de la recherche, mais elle nécessite plus de mètres carrés que le rangement monobloc qui sépare ouvrages pour le prêt, usuels, et ouvrages en magasins (organisation qui prévaut à Bron). L'acquisition de mobilier complémentaire compatible avec l'existant (rayonnages double et simple face, présentoirs à périodiques modernes) est indispensable pour remodeler les espaces, au rythme de 60 000 € annuels. Elle devra être complétée par l'aménagement du hall avec des postes de consultation debout, une sécurisation des postes informatiques invalidant les déchargements non autorisés dans l'espace " références ", une banque de prêt des portables pour le projet de mise à disposition de portables dans la BU (opération évaluée à 80 000 €).

Annexe 2-2 L'organisation des acquisitions : secteurs d'acquisitions et acquéreurs.

Discipline	Acquéreur	Temps de travail
AES, droit, philosophie	H.Mas	50 %
Anglais, arabe	C.Brisou	40 %
Archéologie, histoire de l'art, musicologie	D.Agniel	70 %
Documentation professionnelle	J.Beaudoux	10 %
Généralités	J.Siriex	10 %
Géographie	I.Scheider	20 %
Histoire, préhistoire, sciences politiques, religion	M.Berger	100 %
Information-communication	J.M.Broust	10 %
Langues romanes, arts du spectacle	E.Mont	100 %
Lettres classiques et modernes	P.Bourgeois	80 %
Linguistique, allemand	G.Gardin-Morin	30 %
Psychologie	I.Bontemps	20 %
Sciences	C.Caillet	10 %
Sciences économiques	E.Carpentier	80 %
Sociologie	N.Falgon	20 %

Annexe 2-3 Demande de consultation de revue

La bibliothèque universitaire de Bron souhaite valoriser ses revues spécialisées. Elle a donc besoin de connaître vos usages. Merci d'accorder un peu de votre temps à ce questionnaire. N'hésitez pas à apporter des remarques complémentaires, et à laisser vos coordonnées pour que nous puissions éventuellement vous contacter dans le cadre de cette étude.

Vous êtes :

Etudiant : 1^{er} cycle 2^{ème} cycle 3^{ème} cycle

Discipline :

Enseignant/chercheur chargé des : 1^{ers} cycles 2^{èmes} cycles 3^{èmes} cycles

Discipline:

La revue demandée :

Titre :

Année du numéro demandé :

Titre spécialisé dans ma discipline : oui non

Revue conseillée par un enseignant (bibliographie...)

Revue utilisée pour préparer mes cours

Revue utilisée pour mes activités de chercheur

Revue utilisée pour ma culture personnelle

Remarques :

Coordonnées :

Annexe 2-4 Résultats de l'enquête auprès des usagers sur les demandes de consultation de périodiques

A- Les étudiants

1- Les cycles d'étude des étudiants

Identité étudiant	Nb. cit.	Fréq.
Non-réponse	3	4,3%
1er cycle	25	35,7%
2ème cycle	25	35,7%
3ème cycle	17	24,3%
TOTAL OBS.	70	100%

2- Les étudiants et la part des titres spécialisés dans leur discipline

Identité étudiant/Titre spécialisé	Oui	Non	TOTAL
Non-réponse	3	0	3
1er cycle	17	8	25
2ème cycle	22	3	25
3ème cycle	16	1	17
TOTAL	58	12	70

Les valeurs du tableau sont les nombres de citations de chaque couple de modalités.

3- Les étudiants et les motifs de consultation

Etudiant/ Motifs de consultation	Non réponse	Revue conseillée par un enseignant	Revue utilisée pour préparer mes cours	Revue utilisée pour mes travaux de chercheur	Revue utilisée pour ma culture personnelle	TOTAL
Non réponse	0	0	2	1	0	3
1er cycle	0	16	13	0	2	31
2ème cycle	0	4	15	5	2	26
3ème cycle	1	5	3	9	0	18
TOTAL	1	25	33	15	4	78

Les valeurs du tableau sont les nombres de citations de chaque couple de modalités.

B- Les enseignants-chercheurs

1- Les cycles d'enseignement

Identité enseignant	Nb. cit.
1ers cycles	3
2èmes cycles	2
3èmes cycles	0

2- Les enseignants-chercheurs et la part des titres spécialisés dans leur discipline

Identité enseignant/Titre spécialisé	Oui	Non	TOTAL
1ers cycles	3	0	3
2èmes cycles	1	1	2
3èmes cycles	0	0	0
TOTAL	4	1	5

Les valeurs du tableau sont les nombres de citations de chaque couple de modalités.

3- Les enseignants-chercheurs et les motifs de consultation

Enseignant/ Motifs de consultation	Non réponse	Revue conseillée par un enseignant	Revue utilisée pour préparer mes cours	Revue utilisée pour mes travaux de chercheur	Revue utilisée pour ma culture personnelle	TOTAL
1ers cycles	0	0	2	1	0	3
2èmes cycles	0	0	2	0	0	2
3èmes cycles	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	4	1	0	5

Les valeurs du tableau sont les nombres de citations de chaque couple de modalités.

C L'ensemble des usagers :

1-Total des disciplines les plus représentées :

Disciplines	Nb. cit.	Fréq.
Psychologie	16	23,2%
Droit	9	13%
Histoire	6	8,7%

2-Total de la part des titres spécialisés:

Titre spécialisé	Nb. cit.	Fréq.
Oui	58	82,9%
Non	12	17,1%
TOTAL OBS.	70	100%

3- Les titres des périodiques les plus demandés

Titre	Discipline	Nb. Cit.
Le Monde	Actualités	6
Psychologie et éducation	Psychologie	3
Revue française de psychanalyse	Psychologie	3

4- Les motifs de consultation

Motifs de consultation	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	1	1,4%
Revue conseillée par un enseignant (bibliographie...)	25	35,7%
Revue utilisée pour préparer mes cours	33	47,1%
Revue utilisée pour mes activités de chercheur	15	21,4%
Revue utilisée pour ma culture personnelle	4	5,7%
TOTAL OBS.	70	

5- Les années les plus demandées

Année du n° consulté	Nb. cit.
2003	8
2001	7
1997	6
2002	5